

Sorens fait bloc contre les éoliennes



Les citoyens de Sorens ne souhaitent pas un tel paysage sur leur territoire. © Keystone/photo prétexte

Publié le 09.12.2021

Par 174 voix contre 2, les citoyens se sont montrés clairs

STÉPHANE SANCHEZ

Assemblée » A Sorens, 237 signataires – bien plus que le quota requis – avaient demandé l'organisation d'une assemblée extraordinaire sur «le dossier éolien». Organisée mardi par l'exécutif, elle a réuni quelque deux cents citoyens, répartis selon un plan élaboré avec la préfecture, pour accueillir la foule: les pass sanitaires serrés à droite, et les sans-pass à gauche, à distance réglementaire. Mais tous ont fait bloc contre les éoliennes du potentiel parc du «Massif du Gibloux».

L'exécutif communal ouvre le débat par une mise au point. Il rappelle que la commune est propriétaire de l'essentiel des terrains sis sur la portion sorensoise du périmètre éolien défini par le Plan directeur cantonal, à l'ouest et au nord du camping. De quoi rectifier un tract qui circule: par cette

maîtrise foncière, l'assemblée gardera bel et bien le contrôle financier de la vente ou de la mise à disposition (droit de superficie) de ces terrains pour un éventuel projet. Par ailleurs, des voies de recours sont prévues, dans le cadre des procédures de mise à l'enquête.

«Impensables» géants

Parole aux citoyens, qui ne manquent pas d'arguments, désormais classiques. Pourquoi le «gigantisme» «impensable» de ces machines de plus de 200 mètres en bout de pale? Parce que seules de telles machines peuvent tirer un faible parti des faibles vents qui soufflent sur le Gibloux, estime un riverain. Pour lui, aucun avantage ne viendra compenser la perte de valeur de sa maison. Et d'égrainer, aussi, les nuisances et la proximité des habitations, les défrichements, les terrassements, l'aménagement des accès et de la place de grutage, ou les lignes à haute tension sur sol sorenois.

D'autres pointent du doigt la grande quantité d'huile contenue dans les rotors, ou les vibrations générées par les mâts dans le sol, comme autant de menaces pour les nappes phréatiques. D'autres encore évoquent le bétail qui paît sous les aérogénérateurs en Bretagne, et qui meurt. Enfin, un citoyen invite l'assemblée à faire reconsidérer le volet éolien du plan directeur, suspendu sur Sorens comme une épée de Damoclès.

Au passage, l'attitude de l'exécutif interpelle: «On sent que vous êtes favorables», alors qu'«un Conseil communal est élu pour protéger les intérêts de la population». Réponse du syndic, Damien Romanens: «Le Conseil communal ne s'est jamais déterminé pour ou contre.»

L'heure est désormais au vote. Deux objets sont considérés comme «décisionnels», même si le Conseil communal émet des doutes sur la validité de ces deux objets et s'abstient. Par 169 voix contre 2 (14 abstentions), les citoyens refusent d'autoriser la commune de Sorens, agissant par son Conseil communal, à mettre à disposition de tiers sous une forme quelconque ses terrains communaux pour l'installation d'éoliennes. Par 173 non, aucun oui et 26 abstentions, ils refusent aussi d'autoriser la commune, par le biais de son Conseil communal (et pour la présente législature), à se lier par convention avec un tiers, convention entraînant des dépenses nouvelles, en lien avec l'installation d'éoliennes sur le territoire communal.

Restent deux autres points, cette fois à titre de «sondage», selon le syndic. A la question «D'une manière générale, êtes-vous favorable à l'implantation d'éoliennes sur le territoire communal?», 174 citoyens se déclarent défavorables, contre 2 partisans – aucune abstention relevée. «L'aménagement du territoire n'étant pas de la compétence de l'assemblée», cette consultation «n'est pas contraignante pour le Conseil communal», signale le syndic.

Plan directeur dans la mire

Seconde longue question consultative: «Souhaitez-vous que le Conseil communal suive l'exemple des communes de La Sonnaz et de Vuisternens-devant-Romont dans leur démarche visant à remettre en cause la validité du volet éolien du Plan directeur cantonal compte tenu des problèmes de conflit d'intérêts mis en évidence dans l'avis de droit de Me David Ecoffey, disponible sur le site internet de ces deux communes?» Le vote est sans appel: 180 citoyens optent pour la reconsidération (2 avis contraires).

Le Conseil communal estime quant à lui que l'admission ou le rejet de cette reconsidération déploiera ses effets «sur l'ensemble de la zone et concernera toutes les communes. La duplication de considérations identiques n'apporte aucune plus-value sur le plan juridique. Ce point n'est absolument pas de la compétence de l'assemblée. C'est juste une information pour le Conseil communal.»

Un appel au respect

En guise de conclusion, Damien Romanens a émis le vœu qu'à l'avenir «chaque citoyen, qu'il soit pour ou contre, puisse s'exprimer en toute sérénité et dans le respect des uns et des autres. Je trouve regrettable ces derniers temps que le débat ait quelque peu dérapé. On avance sans scrupule des contre-vérités, histoire de faire peur aux gens. On n'hésite plus à attaquer personnellement le Conseil sur des points relevant de la vie privée. Ce genre d'agissements, à mon avis, n'a rien à faire dans un débat villageois sain.»